

COMMUNIQUE DE PRESSE



Révision de la loi sur les télécommunications: un grave recul des droits démocratiques.

Le Conseil fédéral envisage de réduire le droit d'opposition de la population lié à son exposition au rayonnement des antennes.

Consultation sur une nouvelle législation pour la téléphonie mobile / révision partielle de la Loi sur les Télécommunications (LTC).

Décembre 2025

Le Conseil fédéral propose une modification inquiétante de la Loi sur les télécommunications (LTC), censée répondre à une motion de 2020 (Wasserfallen). Pourtant, cette mission est déjà remplie : la 5G couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire. Sous prétexte d'accélérer les procédures, le projet supprime le droit d'opposition lié à l'exposition au rayonnement des antennes. Même les recours fondés sur des dépassements de valeurs limites ne seraient plus examinés.

Quels changements ?

Les normes environnementales fédérales ne seraient plus vérifiées lors des demandes de construction. Les communes seraient exclues du processus. Les riverains ne pourraient plus s'opposer avant l'installation d'une antenne, et les recours (coûteux) n'auraient plus d'effet suspensif : une antenne illégale pourrait fonctionner librement durant toute la procédure.

Pourquoi cette opposition ?

Dans deux tiers des cas, les demandes de permis contiennent des erreurs graves (dépassements, irrégularités, etc.). Les habitants exercent leur droit légitime de recours. Cette proposition revient à museler la population. Elle viole notamment l'article 29a de la Constitution fédérale et l'article 6 de la CEDH sur le droit à un recours effectif.

Les opérateurs en cause

Alors que la Suisse dispose d'un réseau mobile classé « exceptionnel », les opérateurs cherchent à étendre encore les antennes « adaptatives », malgré leur mauvaise pénétration en intérieur. Ils augmen-

tent leur puissance et contournent les limites légales via des « facteurs de correction ». Le Tribunal fédéral a dû intervenir à plusieurs reprises pour freiner ces dérives.

Des solutions constructives ignorées

L'association Schutz vor Strahlung a proposé plusieurs pistes concrètes : délais limités pour les autorisations, transparence sur les antennes, base de données publique centralisée, mise à jour des lignes directrices officielles... Ces mesures recueillent un large consensus (cantons, OFEV, OFCOM), mais restent ignorées par le Conseil fédéral.

Conclusion

Plutôt que d'adopter une « loi muselière », les associations appellent à retirer cette révision, et à garantir les droits démocratiques de la population face à un développement technologique rapide et opaque. La protection de la santé, de l'environnement et des droits fondamentaux doit rester une priorité en Suisse.

Contacts presse

- Schutz-vor-Strahlung, Rebekka Meier, présidente rebekka.meier@schutz-vor-strahlung.ch
- 5G Moratoire pour la Suisse, Ghislaine Jacquier, présidente info@5gmoratoirepourlasuisse.ch
- Stop 5G, Olivier Bodenman, président stop5g.ch@gmail.com
- Stop 5G Littoral-neuchâtelois, Marie Gontier, présidente info@stop5glittoral-neuchatelais.ch
- Jura Non 5G, Bruno Cardona, co-président contact@juranon5g.ch
- ARRA, Alerte Romande aux Rayonnements Artificiels, Bruno Cardona, co-président coordination@alerte.ch
- Fribourg 4G suffit, 4gsuffit@riseup.net